

## **RÉUNION DU 28 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le vingt huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Bouyer.

Étaient excusés : Mme Das Neves, M. Sicard,

Était absente : Mme Delagrangé

Procurations : Mme Das Neves a donné pouvoir à M. Vaillier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Francis Roquet a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **DROITS DE PRÉEMPTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section A n° 982 – 983 – 984 – 985 « Champagné-Lureau »
- Section YM n° 13 «Le Pommier Lapille »
- Section C n° 1062 « Les Pâtis de Fayolles »

### **LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL « 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame PIZON, locataire au « 22 Quartier de l'Érable » quittent leur logement le 30 avril et que celui-ci a été proposé à la location dans les agences immobilières de CIVRAY.

Il fait savoir que l'Agence NOWAK a reçu la demande de Mademoiselle Lydie BENICOURT qui souhaite louer le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Accepte de louer le logement sis au « 22 Quartier de l'Érable » à Mademoiselle Lydie BENICOURT.

- Dit que :

- le bail est établi pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 pour se terminer le 30 avril 2014.
- le loyer mensuel est fixé à 440 €. Il sera révisé automatiquement et de plein droit chaque année au 1<sup>er</sup> mai, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 (119.17) publié par l'INSEE.
- le dépôt de garantie est de 440 €.
- les frais d'agence, pour l'état des lieux d'entrée et de sortie, de 795.70 € sont partagés par moitié entre la Commune et le locataire soit 397.85 € pour chaque partie.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette location.

## **TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2011**

### **LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2011/0208 EN DATE DU 24 FÉVRIER 2011.**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'afin de tenir compte du transfert de la fiscalité départementale et régionale, les taux de référence communaux ont été recalculés par les services fiscaux.

Vu l'état n° 1259 transmis par l'administration fiscale portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote, pour l'année 2011, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 16.48 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.01 %
- Taxe foncière (non bâti) : 29.08 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20.24 %

### **AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU BOURG ET DE LA ZA DE SAVIGNÉ A LA FUTURE STATION D'ÉPURATION DE CIVRAY ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - Lot 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n° 2010/1214 en date du 16 décembre 2011, attribuant le lot 1 – Réseaux d'assainissement des eaux usées gravitaires et de refoulement et bassin tampon (1 tranche ferme et 2 tranches conditionnelles) au groupement conjoint d'Entreprises BARRÉ / GUILLON - La Gare 86400 SAVIGNÉ – pour un montant de 424 843.90 € HT.

Considérant la réalisation de branchements supplémentaires sur le réseau d'eaux usées « Route de Loing » ;

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation de délai d'exécution de la tranche ferme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution de la tranche ferme pour le lot 1.**
- **Dit que le délai d'exécution de la tranche ferme du lot n° 1 du marché de travaux est prolongé d'un mois et demi.**

### **ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ – POSTE DE REFOULEMENT ET BASSIN TAMPON**

**Dans le cadre des travaux de raccordement du bourg et de la ZA de Savigné à la future station d'épuration de Civray et l'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Savigné, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Accepte les devis proposés concernant le poste de refoulement « Route de Loing » pour les prestations suivantes :**
- **un branchement électrique par Sorégies pour 1.172,56 € TTC,**
- **un branchement téléphonique par France Télécom pour 159,00 € TTC**
- **Un branchement d'eau par le SIAEA pour 561,40 € TTC**
- **Accepte le devis de Sorégies d'un montant de 373.47 € TTC concernant la modification du branchement électrique de la station d'épuration actuelle pour le futur bassin tampon.**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les signatures.**

### **EXAMENS PRÉALABLES A LA RÉCEPTION DES TRAVAUX DE TRANSFERT DES EFFLUENTS DU BOURG DE SAVIGNÉ VERS LA FUTURE STATION D'ÉPURATION DE CIVRAY ET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

**Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'à l'issue des travaux d'assainissement, il conviendra de procéder aux contrôles d'étanchéité des réseaux.**

**Le Cahier des Clauses Techniques Particulières concernant les tests de réception des conduites d'assainissement : Contrôles de compactage - Inspection visuelle et télévisuelle - Épreuves d'étanchéité a été envoyé à deux entreprises.**

**Après étude des devis, il ressort que la proposition de SOA Société Orléanaise d'Assainissement S.A est la plus intéressante et Monsieur le Maire propose de la retenir.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide de retenir la proposition de SOA Société Orléanaise d'Assainissement S.A pour un montant de 5 962 € HT soit 7 130.55 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des contrôles.**

## **ACQUISITION DE TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement, des parcelles de terrain doivent être achetées afin de réaliser le bassin tampon et le poste de refoulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de faire réaliser le bornage de ces terrains par Monsieur LABECOT, géomètre à RUFFEC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ainsi que les actes notariés s'y rapportant.

## **ASSAINISSEMENT SAVIGNÉ – CONVENTION AVEC LE S.I.A.E.U**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'assainissement en cours, pour le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration réalisée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Eaux Usées, il est prévu la réalisation d'équipements permettant la régulation des flux afin d'assurer un fonctionnement régulier de la station.

Ces équipements, qui comprennent la construction d'un bassin tampon d'une capacité de 400 M<sup>3</sup> et la réalisation de 2 postes de refoulement, représentent un engagement de dépenses estimé à 250 000 € HT.

Il indique que le Syndicat a donné son accord pour apporter à la commune une subvention exceptionnelle de l'ordre de 25 %, l'aide étant forfaitairement fixée à 62 500 € HT.

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention entre le S.I.A.E.U. et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le dossier tel qu'il est présenté.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le S.I.A.E.U. en ce sens.

## **AUDIT ÉNERGÉTIQUE SUR UN GROUPE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – RESTRUCTURATION ET AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de SAVIGNÉ souhaite mener deux projets :

**PROJET N°1 :**

1. Réalisation d'un programme pluriannuel de travaux d'amélioration énergétique sur un groupe de bâtiments communaux : la mairie, l'école primaire et maternelle, les logements communaux, la salle polyvalente et l'ancienne poste.

- la salle polyvalente est située au Nord-est de l'agglomération, le long de la route départementale n° 36 bis.

- l'école primaire, maternelle et les logements communaux, sont regroupés autour d'une même cour, au carrefour de la route départementale n°36 bis et de la route départementale n°148.

- la mairie est située au centre bourg.

- l'ancienne poste est près du cimetière « Rue du vieux moulin » dans le bourg de SAVIGNÉ.

## **PROJET N°2 :**

**2. Réaménager l'ancienne poste afin de réhabiliter le vieux logement de type T5 pour y abriter un commerce de type profession libérale et à l'étage un logement locatif T3.**

En effet, la commune souhaite réduire le budget de fonctionnement de ses équipements publics en menant une démarche qui réponde aux objectifs de développement durable de la loi Grenelles 1 et 2 concernant les bâtiments.

### **Règlementation thermique (Grenelle + RST 2012)**

**Bâtiments existants : Plan de rénovation énergétique et thermique des bâtiments existants afin de réduire d'au moins 38 % leurs consommations énergétiques et de 50 % les émissions de gaz à effets de serre d'ici 2012 et 2020.**

**Bâtiments neufs : renforcement de la réglementation thermique, passage de la RT 2005 à la RT2012, à compter du 1er janvier 2013, tous les permis de construire déposés sont assujettis à la norme bâtiments basse consommation.**

- BBC rénovation = réduire de 40% les consommations d'énergie de l'existant

- BBC= consommation énergie primaire <50kw/m2 SHON/an et

**Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.**

**Favoriser le développement des énergies renouvelables.**

**Ainsi, Préalablement à la réalisation des travaux de ces deux projets il est proposé d'effectuer un audit énergétique, acoustique, accessibilité et gros entretien, comprenant un bilan des structures et un diagnostic amiante et plomb pour permettre d'apprécier les qualités de ces bâtiments tant des points de vue qualité énergétique que celles concernant les éléments garantissant le clos et le couvert, et définir une stratégie d'intervention sur l'ensemble de son patrimoine.**

**Cet audit portera sur : la mairie, l'école primaire et maternelle, les logements communaux, la salle polyvalente et l'ancienne poste.**

**Compte tenu de l'enjeu que représente ce projet pour la commune, Monsieur le Maire de SAVIGNÉ propose au Conseil Municipal de lancer une consultation sous forme d'une « procédure adaptée », conformément à l'article 28 du Code des Marchés Public. Pour,**

- Dans un premier temps : recruter un bureau d'études (BE) chargé de procéder à la réalisation de l'audit énergétique, acoustique, accessibilité et gros entretien comprenant un bilan structure.
- Dans un deuxième temps : recruter un programmiste, et un maître d'œuvre en vue de réaliser l'aménagement de l'ancienne et le suivi des travaux.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire :

- A lancer les consultations nécessaires au recrutement du bureau d'études pour la réalisation de l'audit, d'un programmiste pour la réalisation du programme pluriannuel de travaux et du maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne poste ainsi que toutes les études nécessaires à la réalisation des projets.
- A signer les marchés respectifs, puis à les notifier aux bénéficiaires.
- A signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables liées à chacun des marchés.
- Sollicite l'aide financière de l'ADEME et du Conseil Régional.

#### **REPLACEMENT DES RIDEAUX A LA MAIRIE**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement des rideaux usagés à la mairie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la Sarl MOREAU ~ Fabri Métal pour un montant de 2 589.34 € TTC.

#### **MOTION POUR LE MAINTIEN DU CABINET DE RADIOLOGIE DU SITE DE L'ORÉGON A CIVRAY**

Les Élus de la Commune SAVIGNÉ ont appris, par voie de presse début Mars, les menaces pesant sur la pérennité du Cabinet de Radiologie de Civray.

L'article publié à ce sujet fait état des évolutions techniques et du coût des équipements en question, au moment où la Sécurité Sociale est en recherche d'économies.

Les Élus du Civraisien s'étonnent d'une telle annonce sans avoir, au préalable, été directement saisis de cette question, au moment où la Communauté de Communes travaille à un projet de renforcement de la présence médicale sur son territoire.

Cette annonce fait suite, quelques mois à peine après, à celle du déménagement de l'entreprise KRAMP pour Poitiers et du projet de fermeture de la section BTS du Lycée André Theuriet.

La défense du territoire est la priorité de la Communauté de Communes. Elle le sera aussi demain dans l'exercice des responsabilités que les habitants du canton ont confié au Président en l'élisant Conseiller Général.

Le Président de la Communauté de Communes a proposé une rencontre au Président de l'Union des Radiologues de la Vienne, le Docteur Philippe CHARTIER, afin d'éclaircir cette affaire et de voir dans quelle mesure cette décision, défavorable pour l'avenir de notre territoire, pourrait être évitée et, le cas échéant, examiner les complémentarités à intervenir avec le site de Ruffec.

Le Civraisien n'acceptera plus les déménagements successifs sans réaction.

Les élus de la commune de SAVIGNÉ souhaitent ardemment que cette initiative permette d'enrayer une spirale enclenchée depuis trop longtemps, qui voit le Sud Vienne, particulièrement le Civraisien, toujours perdre des services de proximité pourtant essentiels aux habitants.

### ACQUISITION DE VOIRIE « CHAMP DE LA GRANGE » ET « CHAMP DE L'ÉRABLE »

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que :

- Monsieur GAUDINEAU Yves représentant la SARL DE LA GRANGE souhaite la reprise dans le Domaine Public des voies, espaces verts et bassin de retenue d'eaux desservant son lotissement, à savoir les parcelles section G 1900 – 1902 et 1899 « Champ de l'Érable »
- Monsieur et Madame BROSSARD Michel demandent également la reprise dans le Domaine Public des parcelles section G 1829 – 1830 -1891 – 1919 -1920 et 1923 « Champ de la Grange » devant servir à l'élargissement de la chaussée.
- Avant de procéder au classement de ces voies, la Commune doit préalablement en devenir propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles précitées auprès de Monsieur GAUDINEAU Yves, de Monsieur et Madame BROSSARD Michel.
- FIXE le prix d'acquisition à 10 € pour les biens vendus par Monsieur GAUDINEAU représentant la SARL DE LA GRANGE et à 5 € pour les biens vendus par Monsieur et Madame BROSSARD Michel. Les frais d'acquisition étant estimés à 850 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés s'y rapportant.

### REPLACEMENT DES CHAISES DE L'ÉGLISE

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement des chaises de l'église,

- **Décide dans le cadre d'un plan pluriannuel de passer commande pour 4 bancs.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec l'entreprise MARQUIS & ROBERT pour un montant de 2 760.38€ TTC.**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.**